

100134401
PC/MS/

COMMUNE DE VALLE-DI-CAMPOLORO (HAUTE-CORSE)

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 25 juin 2025

Suivant acte reçu par Maître Pierre CLEMENT, notaire à SALON DE PROVENCE (Bouches-du-Rhône) 112, Avenue de Lattre de Tassigny.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du Requérant :

Madame Marie Jeanne **ALBERTINI**, retraitée, demeurant à SALON-DE-PROVENCE (13300) 28 rue de la Bouscarlo.

Née à VALLE-DI-CAMPOLORO (20221), le 23 décembre 1927.

Veuve de Monsieur Armand **VACCARI** et non remariée.

- Désignation des Biens :

A VALLE-DI-CAMPOLORO (HAUTE-CORSE) 20221 Lieu-dit CASELLACIE,

Une propriété bâtie et non bâtie Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	63	CASELLACIE	00 ha 00 a 88 ca
AB	67	CASELLACIA	00 ha 05 a 00 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : office.clement@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**

